



LE MOT DU MAIRE

AVRIL 2020

Chères Eguisiennes, chers Eguisiens,



La crise sanitaire majeure que nous traversons **nécessite rigueur et discipline**. Pour votre santé mais aussi pour celle des autres, il est indispensable, pendant cette période inédite de confinement, de poursuivre nos efforts collectifs et de respecter scrupuleusement les mesures en vigueur afin de vaincre l'épidémie. C'est ce que nous pouvons faire de plus important pour aider nos soignants. Si vous devez impérativement vous déplacer, **respectez les lieux interdits** et n'oubliez pas les **attestations**. La gendarmerie et la police municipale sont présentes et veillent au respect des consignes.

Profitez de vos achats pour faire un petit détour par « **la Boîte à livres** » installée place St Pierre. Vous pourrez certainement y dénicher un ouvrage que vous aurez envie de lire et qui vous aidera à passer agréablement un peu de temps en cette période improbable ! Je vous invite à y déposer librement un livre pour faire vivre le concept de partage, d'échange et de plaisir de lire.

Au niveau municipal, nos services fonctionnent le plus possible en télé-travail ; l'accueil de la mairie assure une continuité sur appel téléphonique et est ouvert au public du lundi au vendredi de 11h à 12h. Le personnel technique travaille lui aussi en alternance. **Un grand merci à tous nos agents municipaux** qui permettent à nos services de fonctionner malgré tout.

Un grand merci également à nos **commerçants de proximité** qui sont là pour vous quotidiennement. Soutenez-les en vous y rendant pour vos achats. Ils vous évitent ainsi queues et déplacements pouvant être dangereux.

De la mairie, **les plus fragiles et les plus isolés** ont été contactés par téléphone. Par contre si vous avez l'ombre d'un doute sur une personne en difficulté, n'hésitez pas à joindre la mairie (par tél. : 03 89 41 21 78 / ou courriel : contact@ville-eguisheim.fr). En effet, cette solidarité nous oblige à prendre soin de nos voisins, de nos aînés. **Faites ce geste** : un petit coup de pouce est précieux pour ceux qui sont seuls.

Je tiens également à saluer ici le travail remarquable et sans faille que font le **personnel médical et soignant et tous les professionnels** qui ne comptent plus leurs heures pour nous sortir de cette pandémie. Je vous invite, à l'échelle de votre foyer, à **les applaudir à 20h** depuis vos fenêtres en signe de reconnaissance !

Nous tous qui avons l'habitude de courir après le temps, nous nous retrouvons avec un temps ralenti, presque arrêté. J'espère qu'il sera propice à réinventer un vivre-ensemble en famille que nous laissons un peu de côté. Ce virus, nous allons bien sûr l'éradiquer avec la détermination de toutes et tous, je n'en doute pas. Au-delà des peines et des souffrances qu'il aura engendrées, il nous obligera sûrement à revoir notre mode de vie, à nous questionner sur nos relations humaines et sur le type de société à laquelle nous aspirons tous.

En attendant, limitez vos déplacements et prenez soin de de vous !

Disponible et à votre écoute,



Le Maire,
Claude CENTLIVRE

06.73.67.41.92.

Stop aux lingettes dans les toilettes



Tout le monde connaît ces **lingettes à usage unique, dont les domaines d'application se sont multipliés ces dernières années** : lingettes anti-poussière, désinfectantes, rince-doigts, démaquillantes, substituts de papier WC pour les enfants, nettoyant vitres, déodorants, etc...

Mais savez-vous que, même celles labellisées "biodégradables", ces lingettes ne sont pas recyclables, et qu'elles présentent des inconvénients importants ?

L'hygiène domestique contribue évidemment à garantir la sécurité sanitaire, en cette période de pandémie grippale. Elle est essentielle et les lingettes désinfectantes peuvent s'avérer bien pratiques, en ces temps de confinement, pour désinfecter les surfaces et faciliter l'entretien de nos intérieurs.

Mais **elles sont un cauchemar pour les canalisations**. Un trop grand nombre d'entre elles sont jetées dans les toilettes et bouchent ainsi les tuyaux des réseaux d'assainissement. En effet, l'accumulation de ces masses fibreuses, parfois très résistantes, dans le réseau d'assainissement peut en effet y **créer des bouchons**, et compliquer ou **perturber le bon**

fonctionnement des systèmes d'épuration.

De tels phénomènes ont déjà été ponctuellement constatés sur les installations de la station d'épuration intercommunale d'EGUISHEIM, à laquelle notre commune est raccordée, ainsi que sur le réseau d'acheminement des eaux usées. Ces problèmes engendrent actuellement, dans toute la France, des centaines d'interventions, évitables, pour déboucher les canalisations d'eaux usées et préserver les stations d'épuration.

Aussi, afin de minimiser les risques de survenue de tels dysfonctionnements, nous vous invitons à n'utiliser ces lingettes qu'à bon escient et, surtout, à **ne pas les jeter dans les toilettes.**

Plus que jamais en ce moment, la distribution d'eau potable joue un rôle primordial, pour fournir à boire à

domicile, 24h/24 et 7j/7, bien sûr, mais aussi pour permettre aux usagers d'effectuer au quotidien toutes les mesures d'hygiène corporelle et domestique indispensables.

D'où l'appel à ce que chacun fasse en sorte, à son échelle, de réduire les risques d'encombrement des canalisations, par un simple geste solidaire et citoyen : **jeter ses lingettes dans la poubelle.**

Un retour aux ustensiles de ménage traditionnels permet du reste de réaliser des économies substantielles, certaines études ayant révélé que l'emploi de ces lingettes peut revenir jusqu'à 15 fois plus cher qu'un produit ordinaire, à efficacité équivalente. Un bon moyen de conjuguer respect de l'environnement et économies.

Renforcement du contrôle des dépôts sauvages



Depuis quelques temps, nous constatons des dépôts, par des riverains, de **déchets de tonte frais, branchages et autres déchets verts**, sur divers terrains communaux, (et notamment à l'extrémité de la rue du Sylvaner), allant même jusqu'à des feux de broussailles.

Ces pratiques, qui s'apparentent à des **incivilités compliquent la tâche de nos agents communaux** qui entretiennent ces espaces.

Désormais, cette situation ne sera plus tolérée. La surveillance sera accrue et tout dépôt sauvage pourra faire l'objet de procès-verbaux. Ces déchets devront être **déposés en déchetterie.**

En ces temps difficiles et en attendant la réouverture de cette dernière, sachez qu'il existe de nombreuses possibilités de recycler vos déchets verts comme le paillage, le compost, le « mulching ». Vos déchets de taille d'arbres peuvent même servir pour votre barbecue.

Nuisances sonores

Avec le retour du beau temps, les tondeuses ou autres engins bruyants sont utilisés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, sont à effectuer :

du **lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h,**
les **dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Vos voisins vous remercient de choisir le bon moment : c'est moins dérangent !



Un nouveau guide pour déclarer vos travaux

Il vous est rappelé que **toute modification, de faible importance**, de l'aspect extérieur de votre habitation doit faire l'objet du **dépôt d'une déclaration préalable** (comme par exemples : ravalement de façade, clôture, ouverture sur façade ou toit, panneaux solaires, piscine, abri, extension, pergola, carport, remplacement de tuiles ou de fenêtres...).

Pour vous aider dans cette démarche, un **guide de la déclaration préalable**, conçu par le service du SCOT de Guebwiller, chargé de l'instruction des dossiers déposés dans la commune d'Eguisheim, a récemment été mis en ligne sur notre site internet (rubrique « Vie pratique > Urbanisme > Démarches »).

Cet outil vous permet de vous assurer de la complétude de votre dossier, en fonction de votre projet, et vous apporte des **outils clairs et simples pour vous aider à concevoir les pièces exigibles.**



SUPPLÉMENT AU MOT DU MAIRE

AVRIL 2020

Un masque pour chaque habitant

Ce mercredi, nous avons reçu un courrier de notre Conseil départemental, lançant une **opération d'achat groupé de masques** pour les habitants du Haut-Rhin.

Avec mes adjoints, nous avons décidé de participer à cette opération et de passer une commande de 1 800 masques pour que chaque habitant dispose d'**un exemplaire**.

Ceux-ci, fabriqués par les entreprises du pôle textile d'Alsace, seront lavables et réutilisables 50 fois. Si, en début de pandémie, les pouvoirs publics n'ont pas souhaité généraliser le port du masque, les discours évoluent et la question devient de plus en plus prégnante en vue du déconfinement.

C'est pourquoi il nous a paru important de nous engager dans cette démarche. Pour ce qui est du coût (2,40 € le masque), le département financera 50 % de cette opération. Quant au reste à charge, le maire et les adjoints utiliseront leurs indemnités de fonction pour que les masques soient **gratuits pour la population** et que leur acquisition soit neutre pour le budget communal.

Nous ne connaissons pas encore la date de livraison des masques regroupés au sein de la Communauté de Communes PAROVIC, c'est pourquoi **nous vous informerons des modalités de distribution dès que nous serons en mesure de le faire.**

D'autre part, nous lançons une deuxième opération : la **fabrication de masques artisanaux** au niveau d'Eguisheim, destinés, là encore à nos habitants.

Nous approvisionnons les fournitures (tissu, molleton, élastique). La maison KUSTER s'est engagée à organiser la découpe et la préparation des kits à coudre dans leurs ateliers avec l'aide d'un certain nombre de bénévoles. **Nous cherchons maintenant des couturières ou couturiers** pouvant faire l'assemblage chez eux. Le matériel leur sera fourni.

Qui est volontaire ?

Merci de vous signaler rapidement en mairie (par téléphone au 03 89 41 21 78 ou par mail à contact@ville-eguisheim.fr) et de vous inscrire dans la solidarité plus que nécessaire actuellement.

À vos côtés dans ces moments inédits,

Le Maire et les Adjoints au Maire.

SUPPLÉMENT AU MOT DU MAIRE (suite)

AVRIL 2020

Parmi les incidences du confinement auquel nous sommes tous astreints, le fonctionnement du service technique communal en mode "service minimum", **réduit aux tâches essentielles et assuré en effectif réduit**, ne lui permet pas de mener à bien, en ce moment, l'ensemble de ses tâches habituelles.

Je suis persuadé que vous en comprenez les raisons, s'inscrivant dans le respect des consignes gouvernementales.

Toutefois, dans ces circonstances exceptionnelles, et afin de préserver, malgré cela, autant que possible un bel aspect à notre cité, j'en appelle au civisme de chacun pour, selon ses possibilités, **concourir, au droit de sa propriété donnant sur la voie publique, au désherbage**, tâche habituellement assurée par les agents communaux.

Ce sera peut-être aussi le moment de semer, si vous n'y aviez pas encore procédé, les graines et semences qui vous ont été diffusées l'an dernier à pareille époque, et qui ont vocation à substituer, plus gaiement, des fleurs aux adventices, en particulier en pied de mur des bâtiments.

D'autre part, en concertation avec les Adjointes au Maire, et sur la suggestion de l'un d'eux, j'ai décidé une modification temporaire de la programmation de **l'extinction nocturne de l'éclairage public**.

En effet, en ces temps de confinement, où la circulation dans nos rues est quasiment nulle en fin de soirée et tôt le matin, et dans un souci de bonne gestion, il sera donc sous peu **éteint à 23h00 chaque soir, sans rallumage le matin vu la saison**, et ce, durant les prochaines semaines.

Avec ma confiance réitérée dans le fait qu'ensemble, avec discipline et en toute solidarité, nous surmonterons l'épreuve collective que nous traversons.

Bien cordialement à vous,

Le Maire,

Claude CENTLIVRE

